



APPEL À PROJETS

Concours d'innovation **i-Nov**

AU PROGRAMME

- > La présentation des enjeux et des thématiques
- > Les modalités de financements
- > Les modalités de candidature
- > **Questions / réponses en direct**

INTERVENANTS



Astrid Guinet

Chef de projets – Concours
d'innovation i-Nov



Mathieu Brandibat

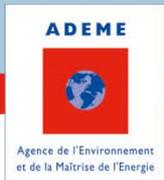
Chef de projets Economie circulaire,
Agriculture, Industrie

18 juillet 2019 14h



Sommaire

1. Présentation générale du PIA 3 opéré par l'ADEME
2. Présentation du *Concours d'innovation i-Nov*

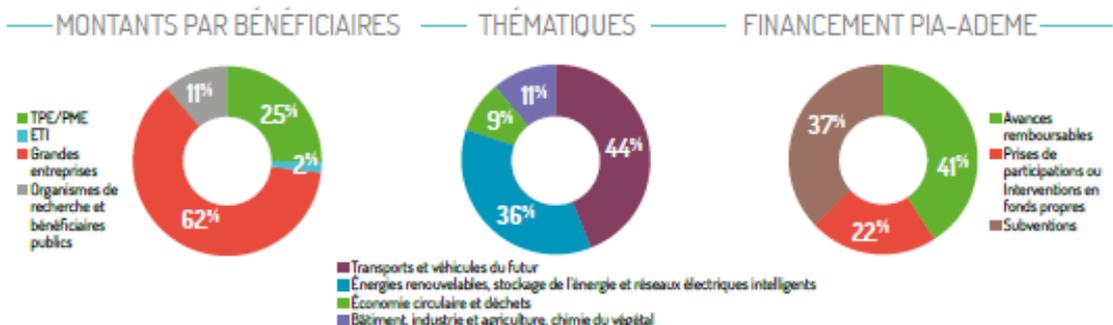


Le PIA opéré par l'ADEME

Entre 2010 et 2017, les PIA 1 et 2, opérés par l'ADEME ont permis :

- Un financement en croissance des PME (25%) et une continuité d'accompagnement des Grandes Entreprises
- Un effet levier de 1,9
- L'accompagnement de 4 thématiques :
 - Transport & Véhicules du futur,
 - Energies renouvelables, stockage de l'énergie, réseaux électriques intelligents
 - Economie circulaire & déchets
 - Bâtiment, industrie & agriculture, chimie du végétal

LES CHIFFRES CLÉS BILAN 2010 - 2017 PIA 1 ET 2



PIA 3 : 3 actions structurantes de la transition énergétique et écologique (TEE)



Le PIA opéré par l'ADEME

Concours d'innovation i-Nov (CI)

- **Soutenir les projets innovants** portés par des start-up et des PME dans la continuité du dispositif IPME
- 4^{ème} vague ouverte :
 - du 04 juillet 2019
 - au 08 octobre 2019

Accélérer le développement des écosystèmes d'innovation performants (TRANSPORT & MOBILITE)

- Cibler les **projets coopératifs** associant des entreprises et des instituts de recherche
- **Exclusivement pour les sujets :**
 - Transports
 - Mobilité

Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition (DEMONSTRATEURS)

- Développement de **démonstrateurs de la Transition Énergétique**
- Financement en fonds propres d'infrastructures innovantes de type *premières commerciales*

Type de soutien



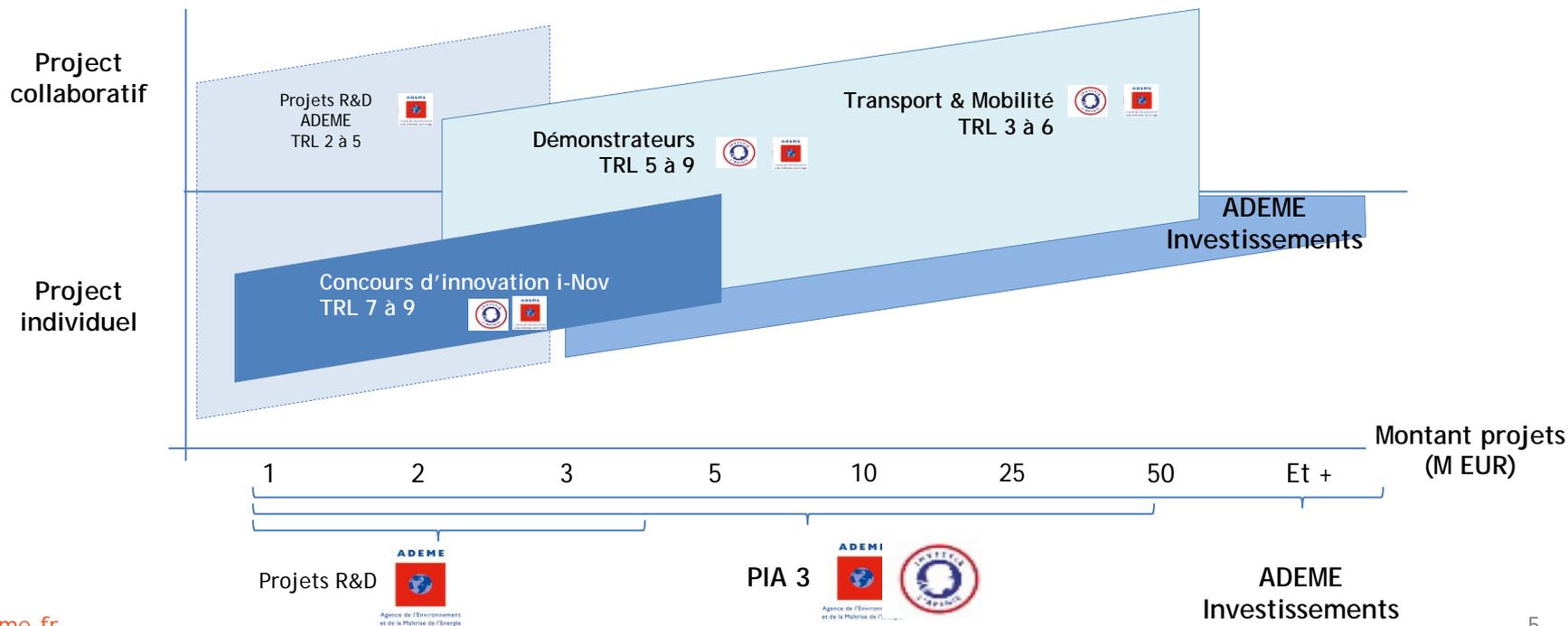
Un continuum du financement des projets RDI (Recherche Développement et Innovation)



Le PIA opéré par l'ADEME : 3 actions

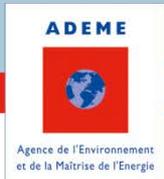


Montant des projets et dispositifs PIA associés

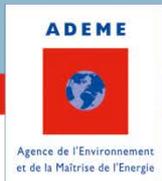


Sommaire

1. Présentation générale du PIA opéré par l'ADEME
2. Présentation de l'Action *Concours d'innovation i-Nov*



Le Concours d'innovation vise à accélérer la mise sur le marché de solutions innovantes



Concours d'innovation - Vague 4

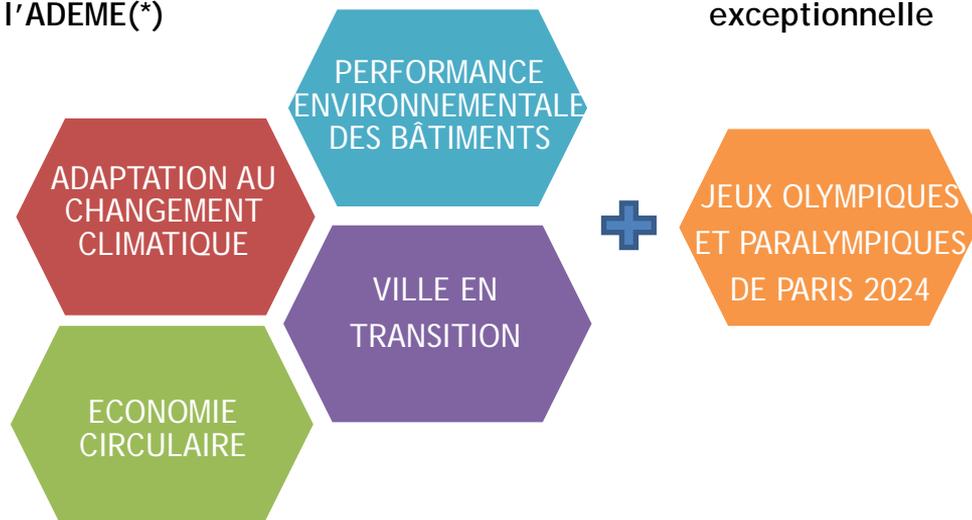
Objectifs

- Accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions et technologies innovantes
- Le Concours d'innovation est un concours d'excellence dédié aux projets innovants mono-partenaires portés par des start-up et PME et conduisant à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine.
- La vague 1 : [46 lauréats](#) et 176 projets déposés
- La vague 2 : [25 lauréats](#) et 76 projets déposés
- La vague 3 : en cours d'instruction
- La vague 4 ouvre le 04 juillet et se clôture le 08 octobre 2019

Thématiques Vague 4

4 thématiques opérées par l'ADEME(*)

1 thématique exceptionnelle



(*) en sus :

- 4 thématiques opérées par Bpifrance : Santé - Chirurgie du futur / Numérique Deep Tech / Espace/ French Fab -- Matériaux innovants
- 1 thématique opérée par FranceAgriMer : Alimentation intelligente

Le Projet	Structure	<ul style="list-style-type: none"> Projet Mono partenaire porté par une PME
	Taille des projets	<ul style="list-style-type: none"> de 600 k€ à 5 M€ (Petits projets < 1 M€ ≤ Gros Projets)
	Durée des projets	<ul style="list-style-type: none"> 12 à 36 mois
Son financement	Taux de financement maximum	<ul style="list-style-type: none"> 45 % des dépenses éligibles pour les projets portés par des petites entreprises (PE) 35 % des dépenses éligibles pour les projets portés par des moyennes entreprises (ME)
	Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Salaires de personnels internes Sous-traitance (30% max. sauf justif.) Contributions aux amortissements Frais de missions Autres coûts : achats, consommables Frais connexes forfaitaires
	Financement	<ul style="list-style-type: none"> 2/3 Subventions (SUB) 1/3 Avances récupérables (AR)
Modalités de versement et remboursement	Versements	<ul style="list-style-type: none"> 1ère tranche : 70% - limité à 200 k€ 1 ou 2 versements intermédiaires (pour les Gros Projets) Solde 20 % minimum
	Remboursement	<ul style="list-style-type: none"> Pour tous les projets : 100 % du montant des AR au 1er euro de chiffre d'affaires Pour les « gros » projets : intéressement supplémentaire de 50% du montant des AR dès l'atteinte d'un seuil de type « succès commercial » (ie. C.A cumulé)

- **Caractère innovant et valeur ajoutée du projet**

- Pertinence par rapport à l'objet du Concours
- Maturité
- Potentiel de rupture

- **Capacité du porteur à mener le projet**

- Opérationnelle et financière
- Compétences de l'équipe

- **Eco-conditionnalité**

- **Impact économique du projet**

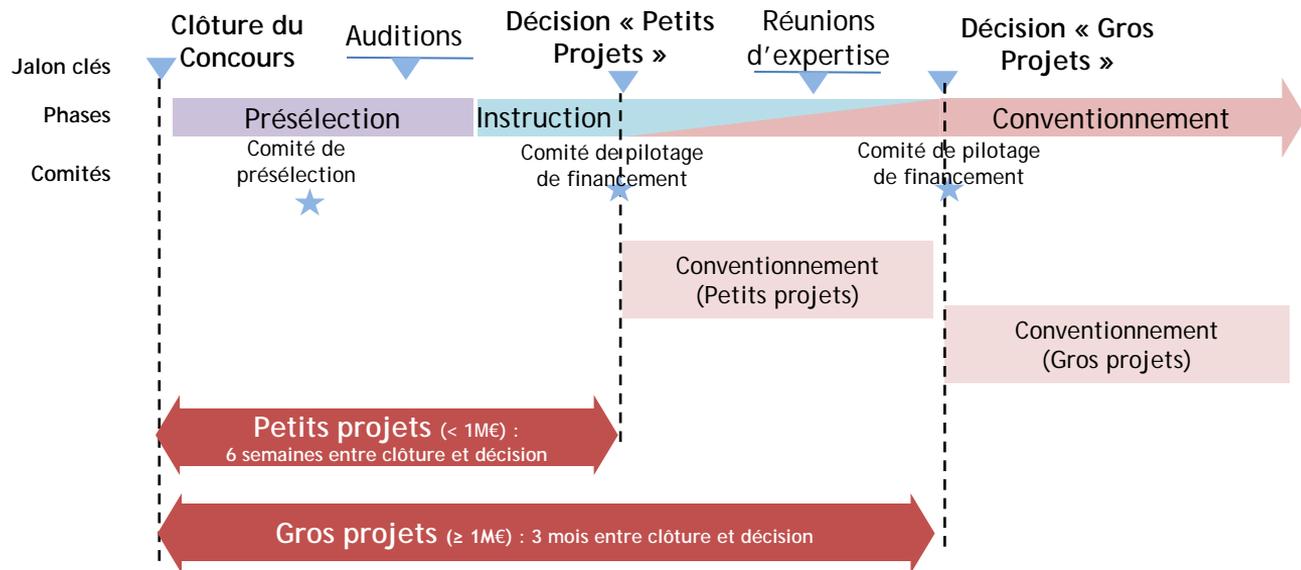
- Qualité et robustesse du modèle économique
- Marché potentiel
- Caractère répliquable de la solution développée

Optionnel : labellisation par un pôle de compétitivité

----- Calendrier ----- Vague 4

- **Ouverture :**
04 juillet 2019
- **Clôture du Concours :**
[08 octobre 2019 - 12h00](#)
- **Comités de présélection :**
Semaine 11 novembre 2019
- **Auditions :**
Semaine 25 novembre 2019
- **Décision « Petits » projets :**
Fin décembre 2019
- **Décision « Gros » projets :**
Mi-février 2020

----- Planning général, de la clôture au conventionnement -----



WEBINAIRE



APPEL À PROJETS

Concours d'innovation **i-Nov**

Les dossiers de candidatures sont à télécharger et à déposer sur les plateformes des opérateurs [avant le 08 octobre 12h00](#) (*)

ADEME : <https://appelsprojets.ademe.fr/aap/CI%20Vague%2042019-89>

Contact : concoursinnovation@ademe.fr

Bpifrance : <https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/>

Contact : concoursinnovation@bpifrance.fr

FranceAgriMer : <https://portailweb.franceagrimer.fr/>

Contact : agriculture.innovante@franceagrimer.fr

(*) Un même projet ne pourra pas être déposé en même temps auprès de l'ADEME, Bpifrance et FranceAgriMer